



ASS - PÔLE EMPLOI

Par Y croire

Bonjour

Je me permets de vous contacter afin d'avoir votre aide concernant ma situation particulière.

J'ai saisi la direction générale concernant mon ASS (Allocation Spécifique de Solidarité), la direction a accordé l'ouverture de mes droits à compter de MAI 2017 étant donné que mes ARE (allocation d'aide au retour à l'emploi) s'est terminé début Mai 2017.

Pôle emploi me demande de lui faire parvenir les avis d'imposition et de compléter les documents de demandes d'ASS.

Je constate que jusqu'en juillet 2017 mon conjoint a perçu les ARE suite à son licenciement économique (droits ouverts de 2015 à 2017).

Après quelques recherches, sur plusieurs site internet, notamment le sur le site mes Allocs.Fr, il est indiqué "si vous vivez en couple les allocations d'assurance chômages précédemment perçues ne sont pas pris en compte", alors j'aimerais savoir si cette information est exacte ?

Le fait que mon conjoint ait perçu les indemnités de chômage en Mai, Juin et Juillet 2017 et que le plafond soit dépassé pour cette période donné, cela empêchera-t-il l'ouverture de mes droits à partir de août 2017 ?

J'espère que vous pourrez me renseigner concernant cette demande.

Merci par avance.

Cordialement.